

Image not found or type unknown



Recuperation d'une partie des primes d'assurance de prêts immobil

Par **nomax**, le **19/12/2010 à 10:40**

Bonjour, rnest-il possible' aujourd'hui de récupérer les primes d'assurances emprunteur concernant les prêts immobiliers et les prêts à la consommation ,et y a t'il jurisprudence en la matière? rnmerci.

Par **chaber**, le **19/12/2010 à 14:06**

bonjour, rnrnLes assurances liées aux prêts sont des assurances Décès de type temporaires et sont à fonds perdus sans aucune récupération possible.